

Les Eyzies

LES EYZIES

Lettre d'information de la commune des Eyzies



Chères Eyzicoises, Chers Eyzicois,

Au terme de l'année 2020, particulièrement éprouvante pour notre pays et pour beaucoup d'entre nous individuellement, nous tenions à vous adresser un message d'espoir et de fraternité.

Dans l'adversité, notre territoire a fait preuve d'une remarquable capacité de résilience et de solidarité. 2020 s'achève donc, après plusieurs mois difficiles, sur une note d'espoir. L'espoir d'une sortie de l'épidémie, dans quelques mois. L'espoir de la reprise progressive d'une vie citoyenne et économique normale, avec la réouverture de nos commerces et de nos lieux de vie. L'espoir de retrouver, enfin, les moments de partage avec ceux que nous aimons, nos anciens, nos amis, notre famille, nos voisins.

Pour 2021, nous vous souhaitons la meilleure santé possible, pour vous et vos proches, et une année de joie auprès de ceux que vous aimez. Vous trouverez toujours votre conseil municipal à vos côtés. De tout cœur, joyeuse année 2021.

Philippe Lagarde, Maire des Eyzies

Gérard Dézenclos, Maire délégué de Manaurie

Jean-Pierre Lacoste, Maire délégué de Saint-Cirq

Le conseil municipal

VIE DE LA COMMUNE

Remerciements à François Constant qui part à la retraite



Natif des Eyzies, d'une famille d'agriculteurs, François Constant a grandi aux Eyzies où il a fait toute sa carrière.

35 années entièrement dédiées à la commune, François a toujours gardé ses terres et son agriculture en parallèle de son emploi aux Eyzies. Au départ il s'occupait des espaces verts et des espaces naturels mais très rapidement son habileté et ses compétences acquises en ferronnerie, maçonnerie et plomberie lui ont permis d'étendre son champ d'action. C'est ainsi qu'il a pris l'encadrement de l'équipe des agents techniques de la ville depuis plusieurs années.

Passionné par toutes les anciennes machines agricoles il est Président de l'association « Les Vieux Pistons ».

C'est aussi à François que l'on doit l'organisation de la fête des battages en juillet tous les ans.

Il est également très impliqué dans toutes les manifestations locales : fête du Bison, Fêtes nationales des 14 juillet et 15 août, etc....

Merci à François pour sa gentillesse, son dévouement, son bon sens, son authenticité et sa bonne humeur. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite.

Masques à l'école

3 de nos couturières bénévoles ont repris du service en réalisant quelques 140 masques de protection pour les enfants fréquentant l'école des Eyzies.



Conseil Municipal du 30 novembre 2020

Voici les points essentiels mis à l'ordre du jour :

- achat de terrain et procédure d'expropriation pour la mise aux normes des stations d'épuration
- réparation des cloches de l'église de Manaurie
- demande de subvention exceptionnelle de la Société Protectrice des Animaux
- tarif des concessions dans les cimetières
- renouvellement, modification et création de postes d'agents municipaux
- établissement d'une convention de mise à disposition du Club House et des vestiaires du stade
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2019

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site internet de la commune.

VIE PRATIQUE

Valorisation des déchets

Le SICTOM permet à tout nouveau foyer de s'équiper d'un composteur individuel (gratuit pour le premier composteur 340 litres, 10 € le second ou 20 € pour le 600 litres). Il est remis, avec son guide et un seau de cuisine, et après avoir reçu quelques conseils d'installation et d'entretien.

La distribution des composteurs se fait au siège du SICTOM, à « la borne 120 » sur Marcillac Saint Quentin, **uniquement les vendredis entre 9h00 et 16h00.**

Informations relatives à la Ligne Périgueux-Agen et à la gare des Eyzies



Les éléments importants à retenir sont les suivants :

En ce qui concerne l'offre de transport :

- Mise en place de nouveaux horaires à compter du 13 décembre 2020,
- + de 32 % de trains supplémentaires circuleront chaque jour sur cette ligne
- Des horaires plus adaptés aux usagers actifs et scolaires
- Meilleures correspondances
- De plus, l'offre sera renforcée entre Périgueux et Le Buisson (+ un aller-retour quotidien)

En ce qui concerne le fonctionnement de la gare :

- 14 trains (15 le vendredi) desserviront la gare des Eyzies contre 12 actuellement,
- Réduction de la présence de l'agent SNCF nécessaire au croisement des trains en gare des Eyzies, puisqu'il ne restera qu'un point de croisement le vendredi soir.
- Concernant la vente des billets dans cette gare, la Région a demandé à SNCF Voyageurs de trouver une solution, dans les meilleurs délais, afin que le guichet de la gare des Eyzies demeure ouvert aux horaires actuels.

Toutes les informations relatives à ces modifications sont à votre disposition sur le site internet.

UNE ADRESSE POUR CHACUN

Afin de répondre aux besoins liés au déploiement de la fibre optique, les communes de la Dordogne doivent identifier par un numéro chaque bâtiment présent sur leur territoire.

Il convenait donc pour notre commune, lorsque ce n'était pas le cas, de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation. Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau 100% fibre et pour permettre la commercialisation des offres Internet.

L'opération est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS et les interventions des services de secours.

Des adresses normées ont été créées pour chaque habitation et ont permis de dénommer les voies (rues, chemins, impasses, places, etc...),

ainsi que de numéroter les habitations.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2020 reprend les noms de ces voies qui ne pourront être modifiés (disponible sur le site internet des Eyzies).

Chaque logement sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie.

Dans le courant de l'année, des panneaux signalétiques seront installés au début de chaque voie et une communication individuelle sera faite.

RÈGLEMENTATION

Brexit : demande de titres de séjour pour les ressortissants britanniques



Dans le cadre de l'accord sur le Brexit, les ressortissants britanniques résidant en France avant le 1^{er} janvier 2021 et désirant continuer à y résider doivent être détenteurs d'un titre de séjour, rendu obligatoire à partir du 1^{er} octobre 2021. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 juin 2021.

Pour effectuer une demande et obtenir de plus amples informations sur les pièces à fournir, vous pouvez vous rendre sur le site du Ministère de l'Intérieur : <http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/>.

Afin d'obtenir un appui dans vos démarches, vous pouvez également vous rapprocher des associations britanniques suivantes pour: The Franco-British Network (Dordogne), Church of England (Diocese in Europe – Nouvelle Aquitaine), SSAFA – The Armed Forces Charity.

Si votre état de santé ne vous permet pas de réaliser vos démarches par vous-même, un dispositif adapté pourra être mis en place par la préfecture de la Dordogne (demandes sur : pref-brexit-sejour@dordogne.gouv.fr).

Sécheresse 2018 : dispositif d'aide exceptionnelle

Une aide exceptionnelle a été mise en place par l'Etat pour soutenir les victimes les plus affectées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018. Cette aide repose sur plusieurs critères :

- Elle peut être accordée sous conditions de ressources (ménages modestes et très modestes) ;
- Elle peut être accordée au propriétaire d'un bâtiment occupé comme résidence principale à la date des travaux ;
- Le bénéficiaire ne doit pas avoir déjà bénéficié de fonds publics pour ce même phénomène ;
- Le bâtiment doit être achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017 et avoir été couvert en 2018 par un contrat d'assurance ;
- Seuls les dommages structuraux sur les parties à usage d'habitation sont pris en compte ;
- L'aide, cumulable avec d'autres aides de l'ANAH, est attribuée pour un montant maximal de 15 000 euros pour les ménages très modestes et de 10 000 euros pour les ménages modestes, pour un taux maximal de 80% du montant des travaux.



De plus amples informations sur les critères d'attribution de cette aide et le formulaire de demande sont disponibles dans la rubrique « Aide exceptionnelle en soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018 » du site de la préfecture de la Dordogne (www.dordogne.gouv.fr). Les dossiers sont à retourner avant le 21 février 2021 :

Par courriel :

ddt-fonds-argile@dordogne.gouv.fr

Par voie postale :

Les services de l'Etat en Dordogne – DDT

Fonds argile 2018

18 rue du 26eme RI

CS 74000

24024 Périgueux Cedex



MODIFICATION DE L'ADRESSE DE MESSAGERIE DE LA MAIRIE:

[Courriel : mairie@commune-eyzies.fr](mailto:mairie@commune-eyzies.fr)



Téléphone : 05.53.06.97.15

[www.facebook.com/Commune des Eyzies](https://www.facebook.com/Commune-des-Eyzies)